



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Maladie du dragon jaune

PLANTES
EN
DANGER

Soyez vigilants

Ne faites pas voyager les plantes pour éviter sa propagation sur le territoire.

Surveillez vos végétaux

Si vous reconnaissez les symptômes (chute précoce des feuilles et des fruits, coloration partielle du fruit, déformation du fruit, mort de l'arbre), envoyez une photo en précisant le lieu de l'observation et l'arbre concerné à votre DAAF⁽¹⁾ ou à votre DEAAF⁽²⁾.

(1) Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

(2) Direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Cette maladie est présente dans une grande partie de l'Asie du Sud-Est, sur les continents américain et africain mais elle est absente en Europe. Dans les Outre-mer français, elle est présente dans les Antilles, à La Réunion et elle a été détectée en Guyane en 2022.

Causée par une bactérie, la maladie du dragon jaune (maladie du *huanglongbing* ou *citrus greening*) constitue aujourd'hui l'un des dangers phytosanitaires les plus importants pour les cultures d'agrumes.

Cette maladie affaiblit les arbres, diminue les rendements et accentue l'acidité des fruits qui deviennent immangeables.

Une détection précoce permet de prendre des mesures de lutte appropriées.



[agriculture.gouv.fr/
plantes-en-danger](https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger)